



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du vendredi 3 juillet 2020 – 18h30**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents ou excusés : 2

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Frédéric Thomas, Carlos Machado Coelho, Peggy Viola, Cyril Durand, Brigitte Simon, Patrick Bastien, Benjamin Bou Aziz, Joseph Bracco, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Sandra Fiorese.

Absents : Nathalie Janodet (Pouvoir à Clarence Appell), Jean-Christophe Eichenlaub.

Avant que la séance ne débute M. Jean-Christophe Eichenlaub, Maire sortant, lit un mot d'accueil : "*Bonsoir à tous, ce moment est un grand moment pour la commune du Montcel qui va avoir pour la servir un nouveau Maire et une toute nouvelle équipe.*

Ce matin, nous nous sommes rencontrés avec Antoine et nous sommes entretenus des différentes questions en cours, et je lui ai rappelé qu'en cas de besoin il pouvait m'appeler.

Je donne maintenant la parole au doyen de l'équipe et lui laisse le soin de présider cette séance, pour l'élection du Maire.

Quant à moi, je souhaite à son Maire et à sa nouvelle équipe bonne chance et bon courage, la gestion d'une commune -et j'en ai fait l'expérience- est une sacrée responsabilité. »

Il quitte la salle ensuite.

ELECTION DU MAIRE

Sous la présidence de M. Patrick BASTIEN, doyen de l'assemblée, les membres du Conseil municipal ont procédé à l'élection du Maire au scrutin uninominal secret.

Le conseil a désigné, M. Frédéric THOMAS, Secrétaire de séance ; Mme Sandra FIORESE et M. Cyril DURAND assesseurs.

Candidat déclaré : M. Antoine HUYNH

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Antoine HUYNH : 14 (quatorze) voix

M. HUYNH ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. Antoine HUYNH, élu Maire, les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection des 4 adjoints au scrutin uninominal secret.

Le conseil a désigné, M. Frédéric THOMAS, Secrétaire de séance ; Mme Sandra FIORESE et M. Cyril DURAND assesseurs.

- Candidat déclaré au poste de 1^{er} adjoint : Mme Clarence APPELL

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Clarence APPELL : 14 (quatorze) voix

Mme Clarence APPELL a été proclamé 1^{er} adjoint et immédiatement installé.

- Candidat déclaré au poste de 2^e adjoint : M. Frédéric THOMAS

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Frédéric THOMAS : 14 (quatorze) voix

M. Frédéric THOMAS a été proclamé 2^e adjoint et immédiatement installé.

- Candidat déclaré au poste de 3^e adjoint : M. Carlos MACHADO COELHO

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Carlos MACHADO COELHO : 14 (quatorze) voix

M. Carlos MACHADO COELHO a été proclamé 3^e adjoint et immédiatement installé.

- Candidat déclaré au poste de 4e adjoint : Mme Peggy VIOLA

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Peggy VIOLA : 14 (quatorze) voix

Mme Peggy VIOLA a été proclamé 4^e adjoint et immédiatement installé.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Comme le prévoit la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une copie de cette charte a été remise aux conseillers municipaux. Le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) sera envoyée par mail aux conseillers municipaux.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu les articles L. 5211-6 et L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2019-29 du 24 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Lac communauté d'agglomération à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020,

Vu les articles L. 273-11 et L. 273-12 du code électoral,

Il est rappelé que la commune dispose d'un conseiller communautaire titulaire, et d'un conseiller communautaire suppléant au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Lac.

Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1000 habitants au sein des organes délibérants des communautés d'agglomération sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 273-11 du code électoral.

Il convient donc de procéder à la désignation de ces conseillers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE M. Antoine HUYNH en tant que délégué titulaire au sein de la communauté d'agglomération Grand Lac,
- DESIGNNE Mme Clarence APPELL en tant que délégué suppléant au sein de la communauté d'agglomération Grand Lac.

DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA SERIE N°2 DU SENAT DU 27 SEPTEMBRE 2020

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 qui fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et des suppléants à désigner ou à élire. L'arrêté a ensuite été notifié aux élus par mail après le conseil municipal.

A la demande de la préfecture, la désignation aura lieu impérativement le 10 juillet 2020. Le conseil municipal se réunira et délibérera donc à cette date.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020. Les taux 2019 étaient les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 18.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 104 %

Il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux d'imposition 2020 suivant :

- Taxe foncière (bâti) : 18.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 104 %

Pour : 13 (Clarence Appell (procuration de Nathalie Janodet), Frédéric Thomas, Carlos Machado Coelho, Peggy Viola, Cyril Durand, Brigitte Simon, Benjamin Bou Aziz, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Nathalie Jacquier, Sandra Fiorèse)

Contre : 0

Abstention : 1 (Patrick Bastien)

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les conseillers municipaux que l'agent technique M. Paquentin est en retraite depuis le 1er juillet. Il informe que M. Alain Millet n'est plus élu mais a toujours la fonction de gardien de la salle polyvalente conformément à l'arrêté municipal qui a été pris.
- La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc organise une concertation publique du projet de charte d'engagement destinée à poser les règles d'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones habitées dans le département de la Savoie en application du décret n° 2019-1500 du 27 décembre 2019 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Cette consultation prend fin le 8 juillet 2020.
Elle a été mise en ligne sur le site de la mairie. M. le Maire propose d'écrire au Préfet pour demander un délai supplémentaire pour pouvoir en débattre. M. Patrick Bastien ajoute que les conseillers peuvent également écrire à titre personnel au Préfet afin d'appuyer cette demande de délai pour avoir le temps de se prononcer. M. Cyril Durand est d'accord avec ces propositions.
Mme Peggy Viola demande s'il n'y a pas déjà un arrêté qui interdit les pesticides sur la commune. Mme Clarence Appell précise que cet arrêté ne concerne que les terrains communaux. M. Mermin Fabrice propose de voir ce que les autres communes ont fait concernant ce projet de charte. Mme Peggy Viola propose de consulter les agriculteurs de la commune qui sont les premiers concernés par cette charte.
- M. le Maire informe le conseil qu'il recevra lundi 6 juillet à 19h le nouveau curé de la paroisse, il lui présentera les travaux de rénovation partielle de l'église terminés récemment.

Avant de clôturer la séance M. le Maire a lu un discours.

Fin de séance : 19h25